



204, rue du Saint-Sacrement, bureau 700, Montréal (Québec) H2Y 1W8

Rivière-du-Loup, le 29 juillet 2024

Annie St-Gelais
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

*Objet : Étude d'impact sur l'environnement
Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk
Numéro de dossier : 3211-12-246*

Madame,

Par la présente, nous déposons à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup par Énergie éolienne PPAW s.e.c. les réponses aux questions soumises dans le document « DQ15_Initiateur_Projet éolien PPAW_6^e série » reçue le 25 juillet 2024.

- 1. Sachant que le parc compterait 56 éoliennes et que 1,7 ha serait nécessaire pour l'implantation de chacune d'entre elles, le déboisement serait de 95,2 ha et non 91,4 ha tel que présenté au résumé de l'étude d'impact (tableau 4). Cela étant, le déboisement total dans les aires permanentes serait de 326,2 ha plutôt que 322,4 ha. Veuillez confirmer ou dans le cas contraire expliquer.*

Le déboisement des aires de travail exclut les surfaces anthropiques existantes telles que les chemins forestiers existants gravelés. Certaines aires de travail ont une forme irrégulière permettant de s'adapter à la topographie du site ou afin d'éviter certains milieux humides, leur superficie finale pourrait être légèrement en deçà de 1,7 ha. La superficie de 91,4 ha est bien la superficie à déboiser à l'intérieur de l'empreinte des aires de travail projetées.

- 2. En référence au document DQ8.1, des 350 emplois attendus, quelle serait la part occupée par les travailleurs de la région.*

Les premiers mois de construction d'un parc éolien se concentrent sur des travaux de déboisement, de génie civil et de préparation de terrain, auxquels l'expertise régionale peut plus largement contribuer. Lorsque les travaux évoluent vers l'assemblage des éoliennes, des

travailleurs davantage spécialisés doivent prendre le relais. Ainsi, nous nous attendons à une proportion de travailleurs locaux et régionaux de 60 % en 2025, diminuant graduellement à 30 % en 2026.

3. *En séance publique (DT1, p. 62) il a été question des objectifs de l'entreprise Vestas en lien avec l'atteinte de zéro déchet à l'horizon 2040 et des recherches en cours visant la récupération des différents matériaux, notamment la fibre de verre pour les pales.*
- a. *Veillez développer davantage sur les recherches en cours à propos de la récupération des différents matériaux et citer vos références.*
 - b. *Veillez préciser la composition des matériaux qui constitueraient les pales du modèle retenu et lesquels sont déjà reconnus comme étant recyclables ou valorisables, le cas échéant (référence DT1, p.61).*

Lors d'échanges antérieurs, l'initiateur a déposé à la Commission :

- Le rapport de Recyc-Québec sur les matériaux de la transition énergétique (DA3.4)
- Le rapport de développement durable 2023 de Vestas en anglais (DA5.2.1) et un résumé en français du même document (DA5.2)

Ces documents restent des sources récentes et adaptées au projet PPAW. Nous avons eu des discussions supplémentaires avec Vestas qui nous a transmis de nouvelles informations. Nous déposons ainsi à la Commission un document en anglais sur l'aspect de circularité qu'envisage Vestas pour les pales, dont voici un résumé.

De récentes découvertes ont permis d'établir un processus chimique qui assure le recyclage efficace des pales, issues d'un partenariat entre Vestas, Olin et Stena Recycling qui explorent comment mettre en place la solution de façon optimale. Lors d'un démantèlement ou d'une mise à niveau d'un parc éolien, les pales en fin de vie sont envoyées dans une installation qui assure la séparation des matériaux (fragments de fibres et d'époxy) par un processus de submersion, on procède ensuite à une récupération et production de nouvelle résine qui entrera dans la production de pales à partir de contenu recyclé, puis les nouvelles turbines pourront fonctionner avec ces pales faites à partir des composantes des pales démantelées. Les matières obtenues après le processus de séparation sont : peinture, composite (fibre de verre et epoxy), mousse, pultrusion de carbone, colle, t-pultrusion. Ces matières seront réutilisées dans la fabrication de nouvelles pales.

Cette découverte nécessitera l'implantation d'un projet pilote (un projet de deux ans qui vient de débuter), le développement d'un plan d'affaires, l'installation d'usines de recyclage puis l'augmentation des capacités rendant cette solution accessible.

4. *Veillez nous fournir les informations sur le transport maritime des composantes d'éoliennes qui seraient acheminées au port de Gros-Cacouna. À titre d'exemple, le nombre de voyages aller-retour et la période prévue pour recevoir ces composantes.*

Le transport des composantes acheminées au port de Gros-Cacouna nécessitera le passage de 6 navires entre avril et août 2025, dont voici la description des chargements :

- 4 navires transportant chacun 42 pales, 14 nacelles et 14 moyeux
- 2 navires transportant respectivement 30 et 26 groupes motopropulseurs

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Maryse Tremblay
Gestionnaire, Communautés, parties prenantes et Premières Nations